

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21/07/2006

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la tenue tardive de l'assemblée, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et le rapport général du commissaire aux comptes, approuve les états financiers individuels de l'exercice 2006 tels qu'ils ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et le rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes consolidés du groupe TUNISAIR de l'exercice 2006 tels qu'ils ont été présentés et ce conformément aux exigences de l'article 472 de la loi 2001-117 du 06/12/2001.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2006.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et en approuve le contenu.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir pour le choix et la nomination des Commissaires aux Comptes devant certifier les états financiers individuels et consolidés de TUNISAIR des exercices 2007, 2008 et 2009.

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée Générale ordinaire décide d'affecter les modifications comptables antérieures à 2004 qui s'élèvent à (-5 279 555,903) dinars au compte résultats reportés dans la rubrique reports déficitaires.

HUITIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide :

- a- d'affecter le montant du résultat net de l'exercice 2006 qui s'élève à 28 163 162,777 dinars en résorption des reports déficitaires antérieurs.
- b- d'éponger les reports déficitaires qui s'élèvent après affectation des modifications comptables antérieures à 2004 et du résultat de l'exercice 2006 à (-71 089 807,777) et ce par prélèvement d'égal montant sur les réserves extraordinaires.
- c- de distribuer des dividendes pour un montant de 4 056 222,500 dinars (soit 0,050 dinars par action) et de doter le fonds social pour un montant de 1 400 000 dinars et ce par prélèvement d'un montant de 5 456 222,500 dinars sur les réserves extraordinaires.
- d- de fixer la date de mise en distribution des dividendes au 06/08/2007.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale entérine et fait sienne la cooptation en qualité d'administrateur de Messieurs :

- ✓ Nabil Chattaoui remplace Youssef Neji entant que Président Directeur Général de TUNISAIR
- ✓ Raouf Jomni remplace Khaled Echeikh et représente l'Office National de Tourisme Tunisien
- ✓ Khaled El Arbi remplace Ridha Abdel Hafidh et représente le Premier Ministère
- ✓ Hammadi Ben Khalifa remplace Mohamed Cherif et Représente la Direction Générale de l'aviation Civile
- ✓ Mohamed Cherif remplace Nabil Chettaoui et représente l'Office de l'Aviation Civile Aérienne.

DIXIEME RESOLUTION

Au titre de mise en conformité avec l'article 209 (nouveau) du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance de l'Assemblée Générale Ordinaire que dans le cadre de ses fonctions de Président Directeur Général de Tunisair, Monsieur Nabil Chettaoui assure également les fonctions de Président du conseil des Sociétés du Groupe Tunisair à savoir : SEVENAIR, TUNISIE CATERING, TUNISAIR TECHNICS, TUNISAIR HANDLING, AMADEUS TUNISIE, SOCIETE ESSAFA, A.T.C.T.

Par ailleurs il est Administrateur représentant Tunisair dans l'U.I.B, Mauritania Airways, l'U.T.B et Administrateur représentant l'Etat dans l'O.A.C.A et l'O.N.T.T.

L'assemblée générale prend acte de cette situation et l'entérine.

ONZIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 13 de la loi N° 94-117 du 14 novembre 1994, nous informons tous les actionnaires du franchissement à la hausse du seuil de 5% dans le capital de TUNISAIR par la société Global Investment House (KSCC) de Nationalité Koweïtienne agissant de concert avec la Société National International Holding et ce comme suit :

- a- Directement : 771 651 actions de 5DT soit 4,97% du capital.
- b- De concert : 35 980 actions de 5DT soit 0,23% du capital soit un total de 807 631 actions de 5DT représentant 5,20% du capital.

Le déclarant, envisage de poursuivre l'acquisition de nouvelles actions au cours des douze prochains mois selon les conditions du Marché.

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publication nécessaire et remplir toutes formalités.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

ACTIFS

Exercice clos le 31 décembre

(En milliers de Dinars Tunisien)

	2006	2005
Actifs Non Courants		
Actifs Immobilisés		
Immobilisations Incorporelles	2 931	2 777
Amortissements	-2 444	-2 163
	487	614
Immobilisations Corporelles	1 309 073	1 309 365
Amortissements	-974 946	-897 105
	334 127	412 260
Immobilisations Financières	196 542	252 752
Provisions	-3 586	-5 642
	192 956	247 110
Total des Actifs Immobilisés	527 570	659 984
Autres Actifs Non Courants	32 552	34 729
Total des Actifs Non Courants	560 122	694 713
Actifs Courants		
Stocks	3 218	9 063
Provisions	-446	-1 804
	2 772	7 259
Clients et Comptes Rattachés	205 777	108 561
Provisions	-35 102	-32 224
	170 675	76 337
Autres Actifs Courants	126 480	102 367
Placements et Autres Actifs Financiers	63 631	14 725
Liquidités et Equivalents de Liquidités	323 379	277 168
Total des Actifs Courants	686 937	477 856
TOTAL DES ACTIFS	1 247 059	1 172 569

BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

Exercice clos le 31 décembre

(En milliers de Dinars Tunisien)

	2006	2005
Capitaux propres		
Capital Social	81 125	77 597
Réserves	264 474	343 147
Autres capitaux propres	349	405
Résultats Reportés	-	-99 252
TOTAL Capitaux Propres après affectation	345 948	321 897
Passifs		
Passifs Non Courants		
Emprunts	311 425	381 200
Provisions	114 826	107 304
Autres Passifs Non Courants	5 528	1 333
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	431 779	489 837
Passifs Courants		
Fournisseurs et Comptes Rattachés	254 529	125 654
Autres Passifs Courants	136 841	151 845
Autres Passifs financiers	77 962	83 336
TOTAL PASSIFS COURANTS	469 332	360 835
Total des Passifs	901 111	850 672
Total des Capitaux Propres & Passifs	1 247 059	1 172 569

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2006

En dinars	Capital social	Réserves	Autres capitaux propres	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2006 avant affectation	81 124 450	339 620 060	349 048	-99 252 971	28 163 163	350 003 750
Huitième résolution § "a" de l'AGO du 20/07/07	-	-	-	28 163 163	-28 163 163	0
Huitième résolution § "b" de l'AGO du 20/07/07	-	-71 089 808	-	71 089 808	-	0
Huitième résolution § "c" de l'AGO du 20/07/07	-	-5 456 222 <hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 1 400 000	-	-	-	-4 056 223 (1)
Solde au 31/12/2006 après affectation	81 124 450	264 474 030	349 048	0	0	345 947 528

(1) Montant des dividendes à distribuer aux actionnaires.